



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Abbé Pierre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Le 16/04/2021

Ghzala Jébrani
Directrice Administrative et financière

Exercice clos le 30 septembre 2020
Fondation Abbé Pierre
3-5 rue de Romainville - 75019 Paris
Ce rapport contient 35 pages
Référence : ILL-AF-SM

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 487 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Abbé Pierre

Siège social : 3-5 rue de Romainville - 75019 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Au Conseil d'administration de la Fondation Abbé Pierre

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Abbé Pierre relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 487 100 €,
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 8 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 16 mars 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 mars 2021

KPMG S.A.

Isabelle
Le
Loroux

Signature
numérique de
Isabelle Le Loroux
Date : 2021.03.16
10:32:57 +01'00'

Isabelle Le Loroux
Associée



Bilan

FONDATION ABBE PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DEFAVORISES

Au : 30/09/2020

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort Ou Prov	Montant net	AU 30/09/2019	
immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Concessions, logiciels et droits similaires	779 731	759 184	20 547	28 202	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	779 731	759 184	20 547	28 202	
immobilisations corporelles	Terrains	2 019 211		2 019 211	2 101 851	
	Constructions	23 642 646	12 162 257	11 480 389	12 832 544	
	Inst. Techniques, mat.out industriels	476 754	469 518	7 236	45 205	
	Autres immobilisations corporelles	1 682 202	1 308 814	373 388	207 446	
	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours	2 881 320		2 881 320	2 509 365	
	Avances et acomptes					
	Total	30 702 133	13 940 590	16 761 544	17 696 411	
immobilisations financières (2)	Participations	10 239 600	4 599	10 235 001	10 245 135	
	Créances rattachées à des participations	102 069		102 069	102 069	
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	703 546	225 405	478 141	283 859	
	Autres immobilisations financières	85 012		85 012	84 514	
	Total	11 130 227	230 004	10 900 224	10 715 578	
TOTAL I		42 612 092	14 929 777	27 682 314	28 440 191	
Actif circulant	Stocks et stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de productions biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	3 309		3 309	4 898
	Avances et acptes versés sur commandes	401 724		401 724	221 398	
	Créances :	Créances usagers et comptes rattachés	62 654		62 654	62 822
		Autres créances	5 660 580	45 514	5 615 065	847 378
	Valeurs mobilières de placement :	Autres titres	16 970 747	108 565	16 862 182	16 941 703
		Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	29 730 387		29 730 387	24 818 890	
Charges constatées d'avances (3)	1 025 668		1 025 668	562 230		
	TOTAL II	53 855 069	154 080	53 700 990	43 459 319	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		96 467 161	15 083 857	81 383 304	71 899 509	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Equipement, titres	Legs net à réaliser acceptés par les organes statutaires compétents				10 107 866	
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme sous tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
Autres						



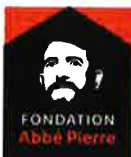
Bilan

FONDATION ABBÉ PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DEFAVORISES

Au : 30/09/2020

EUR

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	10 699 028	10 699 028
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	25 781 336	24 121 351
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	5 217 410	1 659 986
	Autres fonds propres		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	- Apports		
	- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL I		41 697 774	36 480 365
Provisions et fonds affectés	Provisions		
	Provisions pour risques	535 722	505 722
	Provisions pour charges	1 358 410	1 379 740
	Fonds dédiés		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	240 509	279 054
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	3 202 437	628 797	
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, legs et donations)	38 118	94 457	
TOTAL II		5 375 196	2 887 770
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 568 283	3 466 459
	Emprunts et dettes financières divers (3)	173 668	172 890
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	208	208
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 395 221	1 543 734
	Dettes fiscales et sociales	2 818 906	2 642 610
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 108	139 709
	Autres dettes	24 733 521	23 372 857
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	579 418	1 192 906	
TOTAL III		34 310 333	32 531 373
Ecart de conversion passif		IV	
Total du passif (I+II+III+IV)		81 383 304	71 899 509
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an	384 654	384 654
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	152 865	152 865
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs	242 270	242 270
	(3) Dont emprunts participatifs		
Financement délégué	Sur les legs acceptés		
	Autres		



Compte de résultat

FONDATION ABBE PIERRE

Période de l'exercice 01/10/2019 30/09/2020
 Période de l'exercice précédent 01/10/2018 30/09/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	5 253	2 614
	Biens		
	Production Vendue		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	102 349	121 051
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	107 602	123 665
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	710 225	823 160
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	857 422	1 266 666	
Cotisations			
Autres produits (1)	54 756 075	43 379 088	
Total des produits d'exploitation	I 56 431 324	45 592 579	
Charges d'exploitation	Marchandises		68 138
	Achats		
	Variation de stocks	1 589	261
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	11 462 427	11 607 133
	Impôts et versements assimilés	921 811	837 332
	Salaires et traitements	6 410 307	6 440 680
	Charges sociales	3 188 856	3 117 964
	Dotations aux amortissements dépréciations et provisions :		
	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 017 856	1 075 282
	- sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- sur actifs circulants : dotations aux dépréciations			
- pour risques et charges : dotations aux provisions	30 000	382 114	
Subventions accordées par l'association	24 328 491	21 800 104	
Autres charges	1 527 150	139 973	
Total des charges d'exploitation	II 48 888 487	45 468 981	
Résultat d'exploitation	(I-II) 7 542 837	123 598	
Opérations Courantes	Excédents ou déficits transférés		
	Déficits ou excédents transférés		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		23 200
	Autres intérêts et produits assimilés	45 909	203 759
	Reprises sur provisions, transferts de charges financières	204 282	
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	V 250 191	226 959	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	108 565	
	Intérêts et charges assimilées	14 913	17 830
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	VI 123 478	17 830	
Résultat financier	(V-VI) 126 713	209 129	

Résultat courant avant impôt		(I-II+III-IV+V-VI)	7 669 550	332 727
Remois	(1) Dont : Dons (collecte et mécénat) Legs et donations Produits liés à des financements réglementaires Ventes de dons en nature			28 044 685 8 677 557
	(2) Y compris redevances de crédit bail	mobilier immobilier		
			Exercice	Exercice
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestions		195 138	46 887
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		750 000	2 447 580
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels	VII	945 138	2 494 467
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestions		287 254	355 792
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		627 726	1 577 536
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			10 013
	Total des charges exceptionnelles	VIII	914 980	1 943 341
	Résultat exceptionnel	(VII-VIII)	30 158	551 126
	Participations des salariés aux résultats	IX		
	Impôts sur les sociétés	X	3 542	0
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI	343 912	1 159 819
	Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	2 822 668	383 686
	Total des produits	(I+III+V+VII+XI)	57 970 565	49 473 824
	Total des charges	(II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	52 753 155	47 813 838
	Excédent ou déficit	(XIII-XIV)	5 217 410	1 659 986
	<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>			
	Produits		0	232 173
	Bénévolat			156 525
	Prestations en nature			11 648
	Dons en nature			64 000
	Charges		0	232 173
	Secours en nature			
	Mise à disposition de biens et services			75 648
	Personnel bénévole			156 525

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

FAP

Fondation reconnue d'utilité publique le 11 février 1992

Siège social : 3-5 rue de Romainville 75019 Paris

Comptes annuels :

Annexe aux états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Les comptes annuels de la **Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés** se caractérisent par les données suivantes au 30 septembre 2020 :

Total du bilan	81 383 304 €
Total du CER des emplois financés par l'AGP	45 069 101 €
Résultat	5 217 410 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la **Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés** pour l'exercice ouvert du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

SOMMAIRE

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
2.1 Fichier donateurs.....	10
2.2 Comptabilisation des financements attribués.....	10
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES D'ACTIF	11
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs brutes.....	11
3.1.1 Evaluation.....	11
3.1.2 Variations des valeurs brutes des immobilisations.....	11
3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements.....	12
3.2.1 Durées et mode d'amortissement.....	12
3.2.2 Variation des amortissements.....	13
3.3 Immobilisations financières.....	13
3.3.1 Evaluation.....	13
3.3.2 Variations des immobilisations financières nettes.....	13
3.3.3 Variations des provisions.....	13
3.3.4 Participations et créances rattachées à des participations.....	14
3.3.5 Prêts actions en faveur du logement.....	15
3.4 Actif circulant.....	16
3.4.1 Créances, autres créances.....	16
3.4.2 Valeurs mobilières de placement.....	16
3.4.3 Disponibilités.....	16
3.4.4 Charges constatées d'avance.....	16
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES DE PASSIF	17
4.1 Comptes de fonds propres et réserves.....	17
4.1.1 Fonds statutaires.....	17
4.1.2 Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés.....	18
4.1.3 Autres fonds propres sans droit de reprise.....	18
4.1.4 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables.....	18
4.1.5 Réserves pour développement et investissement social.....	18
4.1.6 Réserve pour projets associatifs.....	18
4.2 Provisions pour risques, pour charges et fonds dédiés.....	18
4.2.1 Provisions pour risque et charges.....	18
4.2.2 Fonds dédiés.....	19
4.3 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	19
4.3.1 Evolution des emprunts auprès des établissements de crédits.....	19
4.3.2 Échéancier des emprunts.....	20
4.3.3 Emprunts et dettes financières divers.....	20
4.4 Autres passifs.....	20
4.4.1 Dettes d'exploitation : fournisseurs, fiscales et sociales.....	20
4.4.2 Autres dettes.....	21
4.4.3 Autres Dettes : Créiteurs divers.....	21
4.4.4 Produits constatés d'avance.....	21

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	22
5.1 Produits d'exploitation	22
5.1.1 Subventions d'exploitation	22
5.1.2 Reprise sur provision : transfert de charges	22
5.1.3 Autres produits : fonds collectés, legs et autres libéralités	22
5.2 Charges d'exploitation	23
5.2.1 Autres achats et charges externes	23
5.2.2 Frais de personnel : salaires et charges sociales	23
5.2.3 Subventions accordées	23
5.2.4 Les dotations d'exploitation	23
5.3 Résultat financier	23
5.4 Charges et produits exceptionnels	23
5.4.1 Les charges exceptionnelles	23
5.4.2 Les produits exceptionnels	23
6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	24
6.1 Garanties données	24
6.2 Réserves d'usufruit	24
6.3 Engagements donnés de crédit-bail	25
6.4 Engagements reçus	25
7. AUTRES INFORMATIONS	26
7.1 Effectifs	26
7.2 Rémunération, avances et crédits aux administrateurs	26
7.3 Régime fiscal	26
7.4 Régime social	26
7.5 Réduction du temps de travail et compte épargne temps	26
7.6 Contributions volontaires	26
7.7 Partenariat	27
7.8 Honoraires du Commissaire aux comptes	27
8. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	28
8.1 Détail des emplois	29
8.2 Constitution des ressources et affectations aux emplois	30
8.3 Constitution des ressources et affectations aux emplois	31

La crise sanitaire liée au COVID a très fortement impacté l'activité de la Fondation dès le début du premier confinement le 17 mars 2020. Il a fallu faire preuve d'adaptabilité au niveau interne et répondre immédiatement à l'urgence sociale.

En termes d'organisation du travail, la Fondation a eu recours au télétravail massivement dès lors que l'activité le permettait. Lorsque le télétravail s'est avéré impossible, la Fondation a activé le recours au chômage partiel via les demandes d'autorisation puis d'indemnisation à l'administration qui ont concerné jusqu'à 62 salariés, 13 établissements, sur une activité réduite de 100% à 20%. Au total 66 demandes ou avenants d'autorisation ont été enregistrés ainsi qu'une trentaine de demandes d'indemnisation auprès de la DIRECCTE sur la période de mars à septembre 2020 pour plus de 7400 heures de chômage partiel et une indemnisation à hauteur de 72000€.

Depuis le début de la crise, elle a :

- Assuré une étude puis une veille des directives nationales et des branches professionnelles afin de définir des mesures de prévention anti-COVID adaptées à nos activités et actualisées en fonction de la situation sanitaire
- Communiqué très largement sur l'organisation et les mesures de prévention contre le COVID auprès des salariés afin de les sécuriser, sensibiliser les plus fragiles aux dispositifs législatifs spécifiques mis en place à cet effet
- Dans le même but, élaboré dans l'urgence et fait valider les annexes aux documents uniques d'évaluation des risques professionnels, portant sur les mesures de prévention anti-COVID mais également le Télétravail et « ses précautions d'emploi »
- Mené avec La Direction RH, durant toute cette période, un dialogue social de proximité et organisé de nombreuses réunions avec les élus du CSE et de la CSSCT afin d'échanger sur l'organisation du travail, la mise en place de certains dispositifs
- Mis en place avec la Direction RH un dispositif « Ecoute et Soutien » dédié aux salariés rencontrant des difficultés, de manière individuelle ou collective
- A su adapter son mode de travail et d'intervention et a fait preuve d'une grande agilité pour déployer très rapidement des moyens techniques pour permettre la mise en télétravail des équipes et assurer une continuité de l'activité.

En termes de moyens financiers, l'exercice 2020 a été marqué par la plus forte collecte (dons de particuliers et d'entreprises) de l'histoire de la Fondation : 42,2 M€. En croissance de 11,7 M€ par rapport à l'exercice 2019 : les dons ont augmenté de 10,9 M€ (+39,6%) et les mécénats d'entreprises de 0,7M€ (+26%).

Ce forte croissance s'explique d'une part par un don exceptionnel d'un montant important reçu au dernier trimestre 2019 et d'une très forte solidarité du public dans le contexte de crise sanitaire et sociale.

La Fondation a agi dès les premiers jours de la crise, d'abord via un premier appel à dons, lancé conjointement avec Emmaüs Solidarité, pour permettre un apport en chèques services aux personnes les plus exclues, qui vivent dans la rue, en bidonville ou squat. Ensuite via un second appel à dons pour déployer des actions via nos partenaires restés présents sur le terrain répondant à différents enjeux d'urgence sociale.

Une très forte solidarité s'est exprimée de la part de ses donateurs, de ses grands donateurs, de nouveaux donateurs et de ses partenaires entreprises dont la mobilisation s'est renforcée.

Au 30 septembre 2020, 6 133 972,75 € ont été collectés dans le cadre de ses deux appels à dons. Le premier formulaire de dons en ligne ouvert le 17 mars pour financer l'achat de Tickets service a collecté 724 015 €. Le second formulaire lancé le 3 avril pour financer l'ensemble des actions soutenues grâce au Fonds d'urgence a collecté 3 898 231,36 € auquel s'est rajouté les dons de personnalités pour 223 926 €, ceux du Relationnel Grands donateurs pour 291 756 €, 1 682 884€ de dons d'Entreprises et 121 237 € d'autres initiatives (cagnottes personnelles, ventes d'artistes, défis sportifs, ...).

Ces résultats sont le fruit des actions marketing menées, principalement en digital, ainsi qu'une présence soutenue de la communication et l'interpellation de la Fondation dans l'espace public.

Sur les trois mois de mars à avril 2020, plus de 198 000 dons ont été traités, contre 120 000 en moyenne les deux années précédentes.

En termes d'actions sociales, la Fondation a mis en œuvre, dès les premières semaines de la crise sanitaire et du confinement, deux mesures appuyées sur les réponses nécessaires à l'urgence sociale. La première pour permettre un apport de chèques services aux personnes les plus exclues, qui vivent dans la rue, bidonville ou squat...

La seconde, en déployant un fonds d'urgence, doté d'abord par les ressources propres de la Fondation à hauteur de 0,5M€ ensuite par les fonds collectés dans le cadre du second appel à dons, pour répondre, via ses partenaires restés présents sur le terrain, à différents enjeux d'urgence sociale : Elargissement du nombre de places de mise à l'abri, alimentation,

distributions de paniers repas, épicerie sociale, accès à l'eau, kits d'hygiène, renforcement de l'aller vers (essentiellement maraudes), tant au niveau de la métropole qu'à La Réunion ou encore à l'international.

Les fonds collectés à travers ce fonds d'urgence ont permis d'engager des actions tant pour contribuer à répondre à l'urgence sociale que d'organiser une réponse aux effets de la crise sanitaire à court et moyen terme, en s'inscrivant dans une logique que l'on pourrait qualifier de post-urgence, et par la dynamique du logement d'abord telle que la Fondation l'a définie et la fait vivre depuis de nombreuses années. Enfin dans un troisième temps, le Conseil d'Administration a validé le principe de Fonds leviers déployés par les équipes de la DMS et de la DAT, ceux-ci permettent de répondre également dans une logique de « post-urgence » et de prévention aux personnes et habitants accompagnés par la Fondation.

Au 30 septembre la Fondation a engagé 62% des fonds sous forme d'apports en Tickets service pour 1,4M€ qui ont pu bénéficier à plus de 50 000 personnes, de soutiens financiers aux partenaires restés présents sur le terrain pour 1,8M€ ayant permis de soutenir 137 projets dans 194 villes ou territoires d'intervention avec au total près de 134 000 personnes soutenues et d'aides directes aux personnes à travers les Appels de Détresse (ADD) pour près de 0,4M€ bénéficiant à environ 1500 ménages sur l'ensemble du territoire métropolitain et de La Réunion. Les fonds collectés non engagés au 30 septembre s'élèvent à 2,5M€ et sont reportés sur le prochain exercice budgétaire dans le cadre d'un Fonds dédié avec pour objectif une consommation prévue avant fin mars 2021.

Face à l'impact immédiat de la crise sanitaire par la mise en place du confinement du jour au lendemain en mars dernier, l'équipe de la DMS a pu réagir pour ajuster son organisation et mettre en œuvre dans un premier temps l'apport de chèques service (dès le 2 avril) et dans le même temps l'adaptation de l'instruction et son déploiement des fonds spécifiques validés par le conseil d'administration.

L'ensemble des équipes régionales se sont aussi mobilisées sans relâche pour répondre aux besoins des plus fragiles au quotidien. Les 9 agences de la Fondation ont été au cœur des coordinations régionales, permettant ainsi la mise en lien des acteurs de leurs régions. Ce rôle pivot à la fois aux côtés des pouvoirs publics comme des collectifs citoyens, a grandement facilité le déploiement rapide de solutions pour faire face au désarroi des mal-logés. Dans le cadre du fond d'urgence, les agences régionales ont été un relais de proximité permettant la distribution des chèques services, la remontée de projets et leur accompagnement ainsi que la mobilisation de locaux vacants à des fins de mise à l'abri. Malgré l'alternance des périodes de confinements, dé-confinements...la majeure partie des personnes mises à l'abri à Montpellier, Rennes, Bordeaux, Lyon et Metz a pu bénéficier d'un hébergement durable ou mieux encore d'un accès au logement durable sur l'île de la Réunion par exemple dans l'optique du logement d'abord.

Rapidement, les équipes de travailleurs sociaux ont adapté leurs modalités d'accueil, maintenant ainsi le lien avec les personnes à la rue et la possibilité qu'ils puissent prendre un petit déjeuner, une douche ou encore recevoir leur courrier... Les équipes ont fait preuve d'une grande agilité en se joignant à d'autres associations locales pour effectuer des maraudes, en portant des repas, des chèques services et kit d'hygiène aux personnes en hôtels par exemple.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La Fondation arrête ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et prend en compte le règlement n°99-01 relatif aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques des associations et fondations, ainsi que l'avis CNC 2009-01 du 5 février 2009 concernant les fondations.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe comptable en application de l'ordonnance du 28 juillet 2005. Il est présenté selon l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du CNC.

2.1 Fichier donateurs

Le fichier donateurs ne fait pas l'objet d'une valorisation à l'actif. Les campagnes d'appel aux dons sont comptabilisées en charge au cours de l'exercice, bien qu'elles aient une incidence sur la constitution du fichier.

2.2 Comptabilisation des financements attribués

Les fonds consentis par la Fondation sous forme de subventions sont comptabilisés à la date de leur attribution ou modification par le bureau de la Fondation.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs brutes

3.1.1 Évaluation

Les constructions sont évaluées à leur coût d'acquisition ou, en cas de donation, à la valeur donnée par le service des Domaines de la DIE.

Les mobiliers, matériels et agencements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

3.1.2 Variation des valeurs brutes des immobilisations

NATURE	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (1+2-3)
Logiciels informatique et marques	770 870	8 862		779 732
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	770 870	8 862	0	779 732
Terrains	2 101 851		82 640	2 019 211
Constructions	11 491 483		371 880	11 119 603
Agencements des constructions	12 867 130	37 449	381 537	12 523 042
Matériel et outillage	475 955	799		476 754
Agencement,aménagement	57 409	3 300		60 709
Matériel bureau et Informatique	1 097 691	280 063		1 377 754
Mobilier de bureau	206 290			206 290
Œuvres d'art	37 450			37 450
Immobilisations en-cours	2 509 365	395 292	23 337	2 881 320
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 844 624	716 903	859 395	30 702 133

Les immobilisations en cours sont notamment constituées par des travaux des biens propres de la Fondation.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements

3.2.1 Durées et mode d'amortissement

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. Les durées et taux pratiqués sont les suivants :

Nature	Durée	Taux Moyen
Marques et brevets	2 à 5 ans	20,00%
Logiciels	2 à 5 ans	20,00%
Terrain	PM	PM
Immeubles (structures maisons individuelles)	25 à 50 ans	4,00%
Autres immeubles (structures)	10 à 25 ans	4,00%
Menuiseries extérieures et ravalement	10 à 25 ans	5,00%
Ravalement et amélioration	10 à 25 ans	5,00%
Chauffage	15 à 20 ans	5,00%
Etanchéité et toiture	5 à 215 ans	4,00%
Electricité, plomberie et ascenseur	12,5 à 25 ans	6,66%
Aménagements intérieurs	5 à 15 ans	8,00%
Matériel et outillage	3 à 12,5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans	33,33%
Mobilier	3 à 10 ans	10,00%

3.2.2 Variation des amortissements

NATURE	Amortissements cumulés au début de l'exercice (1)	Augmentations dotations de l'exercice (2)	Diminutions d'amortissements de l'exercice (3)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (1+2-3)
Logiciels informatique et marques	742 668	16 517	0	759 185
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	742 668	16 517	0	759 185
Construction	3 712 857	325 307	84 211	3 953 954
Agencements des constructions	7 813 214	519 843	124 753	8 208 303
Matériel et outillage	430 750	38 767		469 518
Agencements et aménagement	5 303	5 825		11 128
Matériel bureau et Informatique	955 702	109 774		1 065 475
Mobilier de bureau	192 938	1 823		194 761
Œuvres d'Art	37 450			37 450
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 148 214	1 001 339	208 964	13 940 589

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Évaluation

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.3.2 Variations des immobilisations financières nettes

NATURE	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (1+2-3)
Participations et créances rattachées	10 341 669		4 599	10 337 071
Prêts actions logement	703 546		225 405	478 141
Dépôts et cautionnements	85 012			85 012
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 130 227	0	230 004	10 900 224

3.3.3 Variations des provisions

NATURE	Dotations cumulées au début de l'exercice (1)	Augmentations dotations de l'exercice (2)	Diminutions des dotations de l'exercice (3)	Dotations cumulées à la fin de l'exercice (1+2-3)
Prêts actions logement	429 687	0	204 282	225 405
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	429 687	0	204 282	225 405

Concernant les prêts octroyés à des associations, la Fondation a pris pour règle de constater des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières sur les montants échus et non remboursés à la clôture de l'exercice.

3.3.4 Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participations sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de moyens fournis à des organismes agissant pour favoriser la construction ou l'occupation de logements pour les plus démunis. Ces organismes sont des partenaires actifs de la Fondation.

Le calcul de la dépréciation est réalisé à partir de la valorisation des titres détenus par la Fondation Abbé Pierre au bilan de l'entité.

ORGANISMES	TITRES (Clôture)					Montant au Bilan d'ouverture	Augmentations	Diminutions	Montant au Bilan de clôture
	Nombre de Titres		% de détention	Valeur Unitaire					
	Détenus	Totaux		Achat	Nominal				
SCI/Club Hôtel Bandol (1)	11			554		6 098			6 098
EMMAÛS HABITAT	237 894	330 578	72%	15	15	3 583 647			3 583 647
UN TOIT POUR TOUS DEVELOPPEMENT	84	3 611	2%	100	100	8 400			8 400
FONDS DE RESERVE UTPT						69			69
CREDIT COOPERATIF (parts dites B) (2)	35			15	15	534			534
CREDIT COOPERATIF (parts dites A) (2)	17			15	15	259			259
SCI ESIS	230	1 240	19%	1 000	1 000	365 200			365 200
SCI ESIS COMPTE COURANT						102 000			102 000
SCI D'ATTRIBUTION DE MEUDON LA FORÊT LE PARC (3)	39	103 100	0,04%	2 346	15	89 479			89 479
COPROCOOP ILE DE France	3 000	46 505	6%	15	15	45 000			45 000
SC CLUBHÔTEL COURCHEVEL (1)	8			338		2 700			2 700
SOLIFAP	6 000	18 287	33%	1 000	1 000	6 000 000			6 000 000
SCI FINANTOIT CESSION									-10 134
SCI ESIS INSERTION	5 000	120 450	4%	10	10	50 000			50 000
ROMAINVILLE GESTION						100 000			100 000
Créance rattachée SCI ISH Paris						-1 583			-1 583
TOTAUX						10 351 803			10 341 669

3.3.5 Prêts actions en faveur du logement

Les prêts permanents précédemment constatés ont tous été requalifiés en charges constatées sur les exercices antérieurs et les provisions constituées ont été reprises.

Dans le tableau ci-dessous, ne sont pas repris divers petits prêts en faveur des accueillis.

ORGANISMES BENEFICIAIRES	N° DOSSIER	DECISIONS				VERSEMENT		Remboursements cumulés	Ventilation du solde			Dotations/Reprise au 30/09/2020	
		Bureau ou Président	Echéance Remboursement	Prorogations	%	Montant	Date		Montant	Solde	échu non remboursé		non échu
C.A.L.C. (Guéret)	00/088	17/10/2000 & 18/01/06	29/12/2002 & 31/12/06		sans intérêt	53 357	29/12/2001	50 300		50 300	50 300	0	50 300
SYNECO	10/096	09/09/2010	30/09/2010		sans intérêt	100 000	27/02/2010	100 000	23 000	77 000	77 000	0	77 000
COUP DE MAIN	10/110	13/04/10 ?	22/03/2011		sans intérêt	120 000	22/03/2010	120 000	62 980	57 011	57 011	0	65 011
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	12/HL/HP/591	27/09/2012			sans intérêt	204 280	27/12/2012	137 500		137 500			220 928
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	13/AM/30	12/12/2012	12/07/1905		sans intérêt	300 000	12/12/2012	300 000		300 000			-204 280
ASSOCIATION RELAIS HABITAT	14/HL/HP/826	23/09/2014	SANS		sans intérêt	16 440	09/12/2014	16 440		16 440	16 440		16 440
TOTAL						794 077		720 240	85 980	608 259	200 759	0	225 405

3.4 Actif circulant

3.4.1 Créances, autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le principal poste de créances concerne principalement le mécénat à recevoir par EDF pour 2 000 000 €, des encaissements en attente sur des ventes immobilières pour 1 821 162,84€ et des dons en ligne en cours de transferts de la plateforme de paiement vers le compte courant de la Fondation pour 1 040 825,9€.

3.4.2 Valeurs mobilières de placement

NATURE DU PLACEMENT	30/09/2020
Livrets associatifs	9 048 253
Dépôts à terme négociés	2 044 007
Obligations, actions, SICAV	1 271 035
FCP	4 601 783
Intérêts courus	5 670
Provision pour moins value latente	-108 565
TOTAL	16 862 182

Les titres de placement sont représentés par des SICAV ou FCP de trésorerie, des bons à moyen terme négociés, de certificats de dépôt négociables, des bons d'épargne et d'assurances. La Fondation répartie ses placements auprès de six établissements bancaires.

Le FCP concerne la souscription auprès du Crédit Coopératif de 29 509 parts sur le FCP Agir avec la Fondation Abbé Pierre.

La société de Bourse Meeschaert gère un portefeuille de titres provenant des legs avant revente sur le marché par le gestionnaire.

3.4.3 Disponibilités

Le solde des disponibilités de 29 730 387 € concerne la trésorerie courante, pour permettre le paiement hebdomadaire des fournisseurs et associations, et la liquidité disponible pour le fonctionnement de la Fondation dans son ensemble. Elle est en forte hausse du fait des non placements dans l'attente de la redéfinition de la politique de placements de la Fondation.

3.4.4 Charges constatées d'avance

D'un montant de 1 025 668 € elles concernent les charges courantes. Il s'agit de sommes concernant pour l'essentiel des abonnements pris en année calendaire ainsi que des charges qui concernent les campagnes de sensibilisation.

4.1 Comptes de fonds propres et réserves

Ils comprennent les comptes relatifs aux fonds associatifs destinés à enregistrer les apports sans droit de reprise (comptes 102) et les réserves (comptes 106).

Les comptes 102 sont constitués de sommes résultants de la mise à disposition de biens durables au profit de la Fondation pour son fonctionnement à long terme, et pour sécuriser une partie de son actif immobilisé. Les comptes 106 sont eux constitués de sommes dont la Fondation a la libre disposition, et pour lesquelles elle s'engage à en optimiser l'utilisation à court terme, soit pour financer ses investissements directs dans le secteur associatif pour défendre la mission sociale au profit des mal-logés, soit pour les dépenser directement sur les missions sociales de la Fondation en charges.

L'évolution des fonds propres par rapport à l'exercice précédent est la suivante :

FONDS PROPRES ET RESERVES	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018
102 fonds propres sans droit de reprise	10 699 029	10 699 029	10 699 029
Fonds statutaires (dotation initiale)	972 083	972 083	972 083
Legs et donations avec contrepartie actifs immobilisés	7 589 069	7 589 069	7 589 069
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	1 422 195	1 422 195	1 422 195
Autres fonds propres sans droit de reprise	715 682	715 682	715 682
103 fonds propres avec droit de reprise			
Apports avec droit de reprise			
106 réserves	25 781 336	24 121 351	22 684 490
Réserve pour projets associatifs issue de l'AGP	4 411 175	2 675 194	1 226 237
Réserve pour Développement et investissement social	21 370 161	21 446 157	21 458 253
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES	36 480 365	34 820 380	33 383 519

EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET RESERVES BILAN D'OUVERTURE	30/09/2019	Affectation	Augmentation	Diminution	30/09/2020
Dotations pérennes représentatives d'actifs inaliénables	972 083				972 083
Legs et donations avec contrepartie actif	7 589 069				7 589 069
Subventions d'investissement	1 422 195				1 422 195
Réserve pour Développement et invers.social	21 446 157			75 996	21 370 161
Réserve pour projet associatifs	2 675 194	1 735 981			4 411 175
Autres fonds associatif	715 682				715 682
Résultat de l'exercice	1 659 986				
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES	34 820 380	1 735 981		75 996	36 480 365

4.1.1. Fonds statutaires

Le « fonds de dotation statutaire » dénommé dorénavant « Fonds statutaires Dotation initiale » obéit à des règles spécifiques fixées par les statuts quant à sa constitution et son emploi. Il est composé de la dotation initiale apportée lors de la constitution de la Fondation et des abondements décidés par le Conseil d'administration afin de maintenir sa valeur, conformément aux dispositions de son article 12.

4.1.2. Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés

Le compte des « legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés » a pour objet de constater, dans les capitaux propres, le montant de la donation ou du legs enregistré en immobilisations lors de l'entrée du bien dans le patrimoine de la Fondation. Ce compte a précisément pour contrepartie la valeur des biens immobiliers reçus en nature et figurant à l'actif du bilan dans la rubrique correspondante du bien reçu (terrains ou constructions).

4.1.3 Autres fonds propres sans droit de reprise

Il s'agit d'un fonds doté, au moment du décès de notre fondateur, de sommes recueillies pour les œuvres de l'Abbé Pierre pour 1 146 510 €.

A l'ouverture du bilan 2019-2020, cela représentait 715 682 €

4.1.4. Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables

Elles concernent les pensions de famille de Woippy (217 100 €) et de Marseille (949 547 €), ainsi que des biens issus des legs et donations (255 549 €).

4.1.5. Réserves pour développement et investissement social

Cette réserve, d'un montant initial de 15 651 638 euros était constituée du cumul des résultats antérieurs à la mise en place du CER, et des autres résultats non issus de l'Appel à Générosité du Public (AGP) après affectation de la quote-part au fonds de dotation statutaire et des ventes réalisées dans la réserve legs et donations avec contrepartie d'actifs.

Elle est dotée sur décision du Conseil d'Administration.

Au 30/09/2020 cette réserve est de 21 370 161 €.

4.1.6 Réserve pour projets associatifs

En date du 19/03/2013, le CA de la Fondation Abbé Pierre a décidé d'imputer ses réserves pour projets associatifs à hauteur du solde des ressources issues de l'Appel à Générosité du Public (AGP) collectées et non affectées à la clôture de l'exercice.

Au 30/09/2020, cette réserve est de 4 411 175 €.

4.2 Provisions pour risques, pour charges et fonds dédiés

4.2.1 Provisions pour risque et charges :

PROVISIONS	30/09/2019	dotations	reprises	30/09/2020
Provision pour risques	505 723	30 000		535 723
Provision pour charges	1 379 740		21 330	1 358 410
TOTAL	1 885 463	30 000	21 330	1 894 133

Provisions pour risques :

Il s'agit de provisions pour dépréciation des cautions concernant Julienne Javel (39 381 €) et Syneco (10 245 €) en procédure de sauvegarde judiciaire ainsi que d'un risque RH.

Provisions pour charges :

La convention collective prévoit une indemnité de fin de carrière (IFC) en cas de départ volontaire, ou à l'initiative de l'employeur du salarié. Le montant des engagements a été évalué, à la date du 30 septembre 2020 à 1 358 410 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- les départs sont supposés être à l'initiative des salariés. L'âge de départ prévu est de 62 ans.
- le taux d'actualisation est égal à 0.8%
- les charges sociales sont incluses (50 %)
- le taux de progression salariale repose sur une augmentation de 2 % par an (hors inflation)

4.2.2. Fonds dédiés :

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de fonctionnement	0	279 054		38 546	240 508
Dons manuels affectés Abbé Pierre	902 052	628 797	195 146	249 028	574 915
Dons affectés COVID		0	2 581 472		2 581 472
Dons FA SNL		0	46 050		46 050
Legs affectés	534 360	94 457		56 338	38 119
TOTAL	1 436 412	1 002 308	2 822 668	343 912	3 481 064

Sur l'exercice deux nouveaux fonds dédiés ont été créés :

- Le fonds FA SNL au titre de la Fondation abritée Solidarité Nouvelle pour le Logement. Depuis le 2 décembre 2019, la Fondation abbé Pierre est devenue fondation abritante de la Fondation Solidarités Nouvelles pour le Logement « Fondation SNL ». Il s'agit là de la première structure abritée par la FAP.

o

LIBELLE	DEBIT	CREDIT
Dotation initiale		20 000
Dons		29 050
Frais de gestion	3 000	
	3 000	49 050
A ENGAGER		46 050

- Un fond dédié à des actions de lutte contre les effets de la crise sanitaire suite à deux appels à dons lancés pendant le confinement de mars 2020 détaillé au point 8.3.

4.3 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

4.3.1 Évolution des emprunts auprès des établissements de crédits

Emprunts	Etablissements financiers	30/09/2019	Augmentation	Remboursements	30/09/2020
Pension de famille Woippy	CDC	91 267		3 335	87 932
Pension de famille Woippy	CILGERE	37 773		4 239	33 534
Pensions de famille Marseille	CDC	177 762		7 302	170 460
Pension de famille Marseille	CDC	168 311		3 594	164 717
Pension de famille Marseille	SOLENDI	116 686		12 455	104 231
Direction Générale	Sté Générale	2 628 530		284 996	2 343 534
Intérêts courus non échus		3 858	0	3 858	6 597
TOTAL		3 224 187	0	319 778	2 911 006

Ils s'élèvent à 2 911 006 € et comprennent principalement un emprunt de refinancement des immobilisations effectué auprès de la Société générale pour montant initial de 4 000 000 €. Les autres emprunts concernent les deux pensions de famille à Marseille et Woippy et d'une boutique solidarité à Metz.

4.3.2 Échéancier des emprunts

Emprunts	Etablissements financiers	durée	taux	30/09/2020	moins un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	INTERETS NON ECHUS
Pension de famille Woippy	CDC	2003-2053	3,70 %	87 932	3 490	16 472	67 969	15 291
Pension de famille Woippy	CILGERE	2003-2028	1 %	33 534	4 276	21 939	7 320	872
Pensions de famille Marseille	CDC	2004-2040	4,70%	170 460	7 592	39 348	123 520	20 243
Pension de famille Marseille	CDC	2004-2055	4,70%	164 717	3 815	19 771	141 131	36 000
Pension de famille Marseille	SOLENDI	2003-2028	1 %	104 231	12 667	64 724	26 841	3 703
Direction Générale	Sté Générale	2017-2024	0,30%	2 343 534	568 338	1 775 196	0	14 129
Intérêts courus non échus				6 597				
TOTAL				2 911 006	600 177	1 937 451	366 781	90 237

4.3.3 Emprunts et dettes financières divers :

Ils concernent essentiellement les cautions reçues concernant principalement les logements du relais social de BELLEPIERRE et de la pension de famille de WOIPPY.

4.4 Autres passifs

Toutes les dettes sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

4.4.1. Dettes d'exploitation : fournisseurs, fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs, congés à payer, organismes sociaux et fiscaux représentent des dettes courantes d'exploitation contractées avant le 30 septembre 2020 et dont la date de paiement est fixée au-delà du 30 septembre.

Elles se décomposent essentiellement ainsi :

2 395 221 € en dettes fournisseurs

Et 41 108€ en dettes sur immobilisation à payer au-delà du 30/09/20.

Pour un total de 2 818 906 €, les dettes fiscales et sociales se décomposent principalement comme suit :

658 802 € en dettes sur congés (congés payé, RTT, congés trimestriels)

551 549 € en dettes sur compte épargne temps

139 826 € en dettes sur primes semestrielles et vacances

1 209 871 € en dettes sociales (charges mensuelles sur salaires et congés notamment)

4.4.2. Autres dettes :

Elles s'élèvent à 24 733 521 € pour la plupart constituées des subventions à payer concernant des aides financières accordées par la Fondation à ses partenaires associatifs et non versées à la clôture de l'exercice 2019-2020 et qui s'établissent à 22 592 987€.

	AU 30/09/2020	AU 30/09/2019	AU 30/09/2018
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2019-2020	12 720 015,98		
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2018-2019	4 413 592,49	12 908 563,00	
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2017-2018	2 069 495,49	4 255 158,00	13 603 874,14
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2016-2017	933 667,74	1 652 255,00	3 809 584,88
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2015-2016	893 589,70	1 009 373,00	1 800 695,74
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2014-2015	644 982,63	1 179 002,00	1 434 038,22
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2013-2014	442 449,44	669 954,00	814 713,94
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2012-2013	217 439,00	253 277,00	344 359,00
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2011-2012	63 345,20	63 345,00	90 676,20
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2010-2011	59 190,00	59 190,00	303 563,80
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2009-2010	72 330,40	76 820,00	76 819,86
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2008-2009	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2008	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2007	32 616,30	32 616,00	32 616,30
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2006	22 000,00	22 000,00	22 000,00
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2005	8 272,40	8 272,00	8 272,40
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2004	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2003	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2002	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2001	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2000	-	-	-
TOTAL SUBVENTIONS RESTANT A PAYER	22 592 987	22 189 825	22 341 214

4.4.2 Autres dettes : Crédoeurs divers

Les autres dettes comprennent également des crédoeurs divers pour 2 140 534 € au 30 septembre 2020 qui regroupent, pour l'essentiel, le montant des legs et donations encaissés et à reverser aux bénéficiaires pour différentes actions de solidarité.

Ils peuvent varier fortement d'une année sur l'autre, selon la valeur des legs génériques destinés au mouvement Emmaüs destinés au Fonds de Solidarité Habitat des Compagnons.

4.4.4. Produits constatés d'avance

D'un montant de 579 418 € il s'agit de subventions reçues concernant la fin de l'exercice calendaire 2020 et des produits des baux emphytéotiques encaissés d'avance.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Produits d'exploitation

La Fondation finance son activité essentiellement par appel à la générosité publique dans le cadre de campagnes nationales de collecte, elle établit à ce titre un compte d'emplois et de ressources. Les subventions recues présentent une part limitée des produits d'exploitation.

5.1.1. Subventions d'exploitation

La Fondation perçoit également des subventions d'exploitation de différents organismes. Au cours de l'exercice 2019-2020, la FAP a comptabilisé en subventions d'exploitation 710 225 € contre 823 160 € au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Organismes financeurs	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017
Etat et Ministères	195 750	271 886	433 151	265 309
Conseils généraux et départements	287 076	172 994	266 000	224 953
Régions	37 959	7 874	33 212	73 000
Communes	102 940	46 685	93 080	31 500
Divers	86 500	323 721	270 000	23 449
TOTAL	710 225	823 160	1 095 443	618 212

5.1.2 Reprises sur provision et transfert de charges

Les annulations de subventions octroyées par la Fondation sont comptabilisées, depuis l'exercice 2011/2012, en produits d'exploitation sous la rubrique « transferts de charges » et non plus en « produits exceptionnels » afin de rendre plus cohérent le résultat d'exploitation. Ce changement de méthode n'a aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

Sur l'année 2019-2020, ce poste représente 857 422 €, principalement composé de reprises sur subvention accordées aux partenariats associatif pour 493 154 € et de transferts de charges pour 342 939 €.

5.1.3. Autres produits : fonds collectés, legs et autres libéralités

Pour un total de 54 756 075 €, ils sont constitués majoritairement de :

- **Fonds collectés**

Les fonds collectés sont constitués des collectes générales et affectées pour un montant total de 42 202 585 € dont 3 540 573€ au titre du mécénat.

Sur l'année 2019-2020 la Fondation, ses fonds comprennent 6 133 973 € au titre des deux appels à la générosité du public dédiés à la crise sanitaire.

Les fonds fléchés sur des engagements spécifiques correspondent à des demandes directes formulées par les donateurs.

- **Legs, donations et autres libéralités**

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du Conseil d'Administration. Ils sont comptabilisés comme suit :
Les legs et donations en numéraire sont comptabilisés lors de leurs encaissements.

Les legs et donations immobiliers non destinés à rester dans le patrimoine de la Fondation sont comptabilisés dès leur cession.

Le montant des legs, reçus ou réalisés suites au ventes de biens immobiliers, s'établit à 9 329 856€.

Les autres libéralités concernent les assurances vie reçues sur l'année 2019-2020 pour un montant de 2 566 516 €.

Le détail de ressources et de leur utilisation est indiqué dans le compte d'emploi des ressources (page 25).

5.2 Charges d'exploitation

5.2.1 Autres achats et charges externes

Ils s'établissent à 11 462 427 € et se décomposent principalement ainsi :

Sous-traitance et location de fichiers:	1 191 059 €
Les autres locations	915 825 €
Honoraires :	1 251 115 €
Frais de Communication (publicité, publications, impressions) :	2 673 256 €
Affranchissement :	2 136 799 €
Frais de missions	398 453 € contre 706 184€ en 2019.

5.2.2 Frais de personnel : salaires et charges sociales

La masse salariale (dont charges sociales) est de 9 599 162 € contre 9 558 644 €, soit une augmentation de 0.42 %.

5.2.3 Subventions accordées

Les subventions correspondent aux aides financières accordées aux secteurs associatifs par les instances de la Fondation pour l'exercice 2019-2020. Elles sont de 24 328 491 € contre 21 800 104 € pour 2018-2019.

Sur l'exercice elles comprennent 1 8380 608 € au titre des soutiens financiers dans le cadre des actions de lutte contre les effets de la crise sanitaire et sociale à travers le Fonds d'urgence sociale COVID.

5.2.4. Les dotations d'exploitation

Les dotations se ventilent comme suit :

DOTATIONS	30/09/2020	30/09/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 017 856	1 075 282
Dotations aux provisions créances	30 000	382 114
Dotations d'exploitation	1 047 856	1 457 396

5.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2020 est de 126 713 €. Celui-ci est en diminution par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 209 129€. La baisse s'explique par une dépréciation des titres de placements du fait des moins-values latentes constatées à la fin de l'exercice pour 108 565€ comptabilisées dans les charges financières. Seuls les intérêts reçus sont comptabilisés, sans intégrer les plus-values latentes des placements.

RESULTAT	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018
Produits financiers	250 191	226 959	565 987
Charges financières	123 478	17 831	21 570
Résultat financier	126 713	209 128	544 417

5.4. Charges et produits exceptionnels

5.4.1. Les charges exceptionnelles

D'un montant de 914 980 € elles comprennent essentiellement la valeur nette comptable d'un bien détenu en patrimoine et cédé sur l'exercice pour 627 726 €

5.4.2. Les produits exceptionnels

D'un montant de 945 138 € comprennent essentiellement le produits de cessions du bien cédé pour 750 000€.

6. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

6.1 Garanties données

Le total des en-cours au 30 septembre 2020 des garanties et cautions données s'élève à 623 000 €. On se reportera au tableau ci-après :

Banque	Association	ETS	Date		Prêts		Taux	Échéance
			Accord bureau	Mise en place	Montant d'origine	En-cours 30/09/2020		
SOLIFAP	ASSOCIATION carrefour	2016-09-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	80 000 €	40 000 €	0 %	01/06/2021
SOLIFAP	UFUT 44	2016-11-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	185 000 €	185 000 €	0 %	30/09/2023
SOLIFAP	FNASAT	2016-10-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	100 000 €	100 000 €	0 %	01/06/2023
TOTAL SOLIFAP					365 000 €	365 000 €		
Caisse d'Epargne	EMMAÛS PELTRE		15/04/2009		250 000	250 000	4,30%	05/11/2019
TOTAL Caisse d'Epargne					250 000	250 000		
SOCAMAB ASSURANCES	AGENCE IMMOBILIERE DU SOLEIL	06/050/AR1	19/06/2006	12/06/2006	4 000	4 000		
	AGENCE IMMOBILIERE SOLIDARITE ET INVEST	07/179/AR1	11/12/2007		4 000	4 000		
TOTAL SOCAMAB					8 000	8 000		
TOTAL 1					623 000 €	623 000 €		

6.2 Réserves d'usufruit

D'une durée de 30 ans, au profit de l'association « Immobilière de Buisnières » pour un ensemble immobilier sis à Buisnières

et à PRUNS (Puy-de-Dôme).

Arrêté préfectoral du 25 mars 1998 :

Amortissement annuel 1/30ème 14 ans et 9 mois :

15 244,90 €

- 11 066,03 €

4 178,87 €

6.3 Engagements donnés de crédit-bail

La Fondation n'a pas d'engagements donnés de crédit-bail.

6.4 Engagements reçus

Il s'agit de legs acceptés par le CA de la FAP non encore réalisés. Ils représentent un montant de 16 034 985 €
Il convient d'ajouter les biens immobiliers non encore expertisés.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectifs :

Effectif inscrit à la fin de l'exercice ETP	30/09/2020	30/09/2019
Collaborateurs cadres	72	68
Collaborateurs non cadres	62	67
Total de l'effectif inscrit	134	136
dont CDI	131	131
dont CDD	4	5
Montant brut des 3 plus hauts cadres dirigeants (Président bénévole et salariés)	260 673	
Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas	3,73	

Les effectifs donnent une indication des personnes présentes à la date du 30 septembre 2019 en tenant compte de l'occupation des postes sur la totalité de l'année.

7.2 Rémunération, avances et crédits aux administrateurs

Les administrateurs de la FAP sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de la FAP ainsi qu'une assurance pour une couverture individuelle accident, responsabilité civile, défense pénale, recours et responsabilité civile mandataires sociaux. En outre, une mise à disposition de matériel (ordinateur, téléphone....) et bureau leur est accordée pour la bonne exécution de leur mandat social.

7.3 Régime fiscal

La Fondation, dont la gestion est désintéressée, bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 16 février 1999 puis celle du 18 décembre 2006 relatives aux organismes sans but lucratif. Elle est cependant redevable des impôts commerciaux pour son secteur fiscalisé dans sa gestion (publications, vente de livres, échanges de fichiers). L'impôt dû en 2020 est de 3 542 € contre 0 K€ en 2019.

7.4 Régime social

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des personnels des sociétés anonymes et fondations d'HLM du 27 avril 2000.

7.5 Réduction du temps de travail et compte épargne temps

L'accord portant sur l'aménagement de la convention collective a été signé le 22 décembre 1999 et prévoit une indemnité de réduction du temps de travail, ainsi que l'ouverture d'un compte épargne temps.

7.6 Contributions volontaires

La Fondation a recours au service de bénévoles, tant au siège que dans ses délégations pour les fonctions d'accueil ou d'écoute de personnes et de familles en difficulté.

Pour 2019-2020, ce bénévolat représente 15 420 heures effectuées qui sont valorisées à 164 840 € sur la base du SMIC horaire chargé, soit 10,69 €/heure compte tenu des réductions de charges sur le SMIC.

Le temps des heures de bénévolats et de déplacements des administrateurs et auditeurs de la Fondation, en dehors de

heures de Bureau et de Conseil d'administration, est estimé à 3 900 heures. Il ne fait pas l'objet d'une valorisation au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources.

7.7 Partenariat

Ces partenariats ont fait l'objet d'un reçu fiscal sur 2019-2020 :

IKEA : don financier : financier 86 000 € + don de produits : 64 000 €

7.8 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal : montant 64 488 € TTC en 2019-2020.

8. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC 2019-2020

EMPLOIS			RESSOURCES		
	Emplois au compte de résultat	Emplois financés par l'AGP		Ressources au compte de résultat	Ressources AGP
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées		
			4 411 175		
1 - MISSIONS SOCIALES	40 174 984	36 711 450	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	52 458 320	52 458 320
1.1 Actions réalisées en France	37 221 035	33 820 693	1.1. Dons et legs collectés	50 675 134	50 675 134
Actions réalisées directement	13 336 894	12 554 481	- Dons manuels non affectés	33 538 558	33 538 558
Versement à d'autres organismes	23 884 140	21 266 212	- Dons manuels affectés (COVID)	5 191 154	5 191 154
1.2 Actions réalisées à l'étranger	2 953 949	2 890 757	- Legs et autres libéralités non affectés	9 577 315	9 577 315
Actions réalisées directement	475 872	475 872	- Legs et autres libéralités affectés	2 368 107	2 368 107
Versement à d'autres organismes	2 478 077	2 414 885	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	1 783 186	1 783 186
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 691 327	4 179 426	2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	3 472 873	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	4 577 172	4 179 426			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	114 155		3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	710 225	
2.3. Charges liées à la recherche de subvt° et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES CHARGES	4 924 904	4 490 025	4 – AUTRES PRODUITS	758 915	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	49 791 215		I - TOTAL DES RES. DE L'EXERCICE INSCRITES AU CPTÉ DE RESULTAT	57 400 333	
II - Dotations aux provisions	138 565		II - Reprise des provisions	225 612	
III – Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 822 668		III – Report des ress. affectées non utilisées des exercices antérieurs	343 913	
IV – Exédent de ressources de l'exercice	5 217 410		I V – Variations des fonds dédiés collectés auprès du public		-2 067 057
V – TOTAL GENERAL DES EMPLOIS	57 969 858		V – Insuffisance de ressources de l'exercice		
V – Acquisitions des immo. brutes de l'exercice financées par les ressources AGP		47 544	VI – TOTAL GENERAL	57 969 858	50 391 264
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immo financées à compter de la première application du règlement par les ressources AGP		359 343			
VII – TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES AGP		45 069 101	VII – TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES AGP		45 069 101
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées		9 733 337

8.1 Détail des emplois

Conformément au règlement CRC 2008-12, la répartition des emplois s'effectue dans trois postes :

✓ Les Missions Sociales

Les missions sociales de la Fondation sont portées partout sur le territoire, grâce à 9 agences, 16 implantations régionales, 7 lieux d'accueil du public et plus de 400 partenaires associatifs locaux. Elle s'est donnée comme objectifs de lutter contre le mal-logement et l'exclusion, d'interpeller les élus jusqu'au plus haut sommet de l'État et des proposer des solutions pour que chacun puisse accéder et vivre durablement dans un logement digne.

La Fondation Abbé Pierre a choisi de n'imputer à ses missions sociales que les coûts directement liés à la conduite de ces opérations. En particulier, sont comptabilisées en missions sociales les seules charges directes de personnel liées à l'accomplissement de ces missions. Les services supports (ressources humaines, informatique, comptabilité...) sont entièrement comptabilisés dans les frais de fonctionnement.

Les missions sociales sont détaillées selon que les actions aient été menées en France, ou à l'étranger, et selon qu'elles aient été menées directement par la Fondation, ou par du soutien à l'action à travers ses partenaires associatifs.

✓ Les frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds regroupent les frais de campagnes et de traitement des dons issus de la collecte et du mécénat sur cette rubrique ainsi que les frais induits par des relations avec les testataires.

✓ Les frais de fonctionnement

Comme indiqué, il n'est imputé aucune quote-part de ces frais sur les Missions sociales. Les frais de fonctionnement général prennent en charge pleinement les frais suivants : service Ressources Humaines, service comptabilité, service contrôle de gestion et Audit, service informatique, services généraux, service communication institutionnelle, service juridique, Direction financière et Direction générale.

⇒ L'exception concerne le salaire des Délégués Généraux qui participent fortement à l'action de plaidoyer sur le mal logement. Le salaire du Délégué général, responsable de nos actions de plaidoyer, est réparti à 70% sur les missions sociales et à 30% sur les coûts de fonctionnement. Le salaire de la Déléguée générale adjointe, responsable de l'animation des équipes de la Fondation, est réparti à 30% sur les missions sociales et 70% sur les coûts de fonctionnement.

Détail des emplois	
Inscrits au compte de résultat	2019-2020
1 - MISSIONS SOCIALES	40 174 984
1. Accueillir et loger	10 751 707
2. Produire du logement très social	5 627 522
3. Lutter contre l'habitat indigne	5 916 066
4. Conseiller & accompagner	6 097 458
5. Changer le regard et rendre acteur	2 064 236
6. Comprendre et interpeller	1 462 228
7. Sensibiliser au mal logement	4 285 751
8. Agir au-delà des frontières	2 679 866
9. Gestion du patrimoine immobilier	1 287 151
10. Fondations abritées	3 000
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 691 327
Frais de recherche et de traitement des dons	4 262 665
Relations testataires	168 215
Direction du développement des ressources	146 293
Frais de recherche de fonds privés	114 155
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES	4 924 904
Fonctionnement général	4 745 031
Communication institutionnelle	145 426
Secteur fiscalisé	34 447
TOTAL	49 791 215

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les charges financières inscrites dans le Compte de Résultat sont affectées dans le Compte d'emploi aux secteurs concernés selon la comptabilité analytique : à savoir en missions sociales, pour les charges sur les emprunts contractés pour financer les deux Pensions de Famille appartenant à la Fondation et en Fonctionnement général pour celles liées à l'emprunt ayant servi à compléter le financement du siège de la Délégation générale. De même, les charges exceptionnelles sont imputées selon la même règle sur les secteurs correspondants. Le principe retenu pour le financement des immobilisations est identique à celui retenu pour le financement des emplois.

Les engagements à réaliser proviennent de ressources collectées sur l'exercice et affectées à des actions particulières (tout ou partie de ces actions n'étant pas réalisées à la fin de l'exercice). Comme précisé au paragraphe 4.2.2, sur l'exercice 2019-20, ces fonds représentent 2 822 668 € :

- 46 050 € pour la Fondation abritée Solidarité Nouvelle pour le Logement
- 195 146 € pour le fonds dédié à la mémoire de l'Abbé Pierre
- 2 581 472 € pour le fonds d'urgence sociale COVIS (cf zoom ci-dessous)

8.2 Constitution des ressources et affectations aux emplois

✓ Ressources collectées auprès du public

L'ensemble des dons, des donations, des legs et des assurances vie reçus par la Fondation sont intégralement intégrés dans les Ressources collectées auprès du public.

Les produits des placements financiers, les loyers perçus des biens reçus par legs, les produits partagés ou assimilés, les produits liés à des annulations ou des reprises partielles de subventions attribuées sont intégrés dans les « autres produits d'appels à la générosité du public » à proportion de l'apport des produits AGP dans le total des produits (soit 91,4% sur cet exercice).

Cette générosité du public vient financer intégralement les immobilisations affectées aux missions sociales et pour partie :

- les actions réalisées en France et le fonctionnement général à hauteur du montant non financé par les autres sources de financement
- les actions réalisées à l'étranger (hors part du mécénat collecté dans le cadre du fonds d'urgence sociale et venant financer une petite partie des versements accordés à l'international)
- les frais d'appel à la générosité (hors part des frais de campagne dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire et sociale qui sont financés par les « Autres produits »)
- les engagements à réaliser (hors part financée par le mécénat)

✓ Autres fonds privés

Les produits issus du mécénat et des partenariats entreprises sont intégrés dans la ligne Autres fonds privés. Ils viennent financer :

- Les frais de recherche de fonds privés (service partenariat et mécénats)
- Les actions particulières sur lesquelles ils peuvent être fléchés
- Et viennent ensuite contribuer pour 9,8% du solde aux frais de fonctionnement et pour 91,4% aux autres actions en France

✓ Les subventions et autres concours publics

Il a été perçu au titre de l'exercice 2019-20, 710 225€ de subventions publiques. Il a été décidé d'affecter forfaitairement :

- 8,6 % des subventions publiques reçues aux frais de fonctionnement,
- les 91,4% restant étant fléchés directement sur les missions sociales pour lesquelles elles sont attribuées.

✓ Les autres produits

8.6 % des produits des placements financiers, des loyers perçus des biens reçus par legs, des produits partagés ou assimilés, des produits liés à des annulations ou des reprises partielles de subventions attribuées sont considérés comme des « autres produits » de la Fondation Abbé Pierre.

Sur l'exercice 2019-2020, ils financent :

- les frais d'appel à dons dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire et sociale à hauteur de 397 746 €
- une partie des frais de fonctionnement

8.3 Bilan et suivi des ressources collectées dans le cadre des appels à dons spécifique « COVID »

✓ Ressources collectées

	Ressources collectées destinées à l'achat de tickets services (utilisation sur l'exercice en totalité)	Autres ressources collectées			Total ressources collectées Fonds d'urgence social - COVID
		Utilisation sur l'exercice	Engagmt à réaliser	Total	
Collecte	749 249	2 272 132	2 169 773	4 441 905	5 191 154
Mécénat	100 000	431 120	411 699	842 819	942 819
Total	849 249	2 703 253	2 581 472	5 284 724	6 133 973

Dans le cadre des appels à dons spécifique « COVID », 6 133 973 € ont été collectés dont 849 249€ destinés à l'achat de Tickets service. Ceux-ci ont été intégralement utilisés sur l'exercice. Sur les 5 284 724€ restant, 2 703 253€ ont été engagés sur 2019-2020, soit un total de 3 552 501€ utilisés sur l'exercice. Il a donc été constitué un fonds dédié de 2 581 472€ avec pour objectif qu'il soit consommé avant fin mars 2021.

✓ CER « COVID »

	Emplois au compte de résultat		Emplois financés par l'AGP	Ressources au compte de résultat		Ressources AGP
1 - MISSIONS SOCIALES	3 654 756		3 123 635			
1.1 Actions réalisées en France	3 228 020		2 760 091			
Actions réalisées directement	68 118		68 118			
Versement à d'autres organismes	3 159 901		2 691 973			
Soutien à l'action	1 403 872		1 195 983			
Tickets services	1 404 282		1 196 332			
Réponses aux appels de détresse	351 747		299 659			
1.2 Actions réalisées à l'étranger	426 736		363 544			
Versement à d'autres organismes	426 736		363 544			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	397 746					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	397 746					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES CHARGES						
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	4 052 502					
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées		2 581 472				
V - TOTAL GENERAL DES EMPLOIS	6 633 973					
VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES AGP			3 123 635			
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC				5 191 154		5 191 154
- Produits AGP non affectés (dans manuels, legs, autres pdts liés)						
- Dans manuels affectés (COVID)				5 191 154		5 191 154
2 - AUTRES FONDS PRIVES affectés COVID				942 819		
4 - AUTRES PRODUITS						
I - TOTAL DES RES. DE L'EXERCICE INSCRITES AU CPTÉ DE RESULTAT				6 133 973		
I V - Variations des fonds dédiés collectés auprès du public						-2 169 773
V - Insuffisance de ressources affectées à l'action				500 000		
VI - TOTAL GENERAL				6 633 973		3 021 381
VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES AGP			3 123 635			
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées au Fonds						-102 254

✓ Affectation des ressources aux emplois

La totalité des 3 552 501€ collectés et utilisés sur l'exercice est venu financer les actions réalisées dans le cadre de la lutte contre les effets de la crise :

- 3 021 381€ venant de la collecte (générosité du public). Un complément de 102 254 € de ressources collectées auprès du public dans le cadre de la collecte générale est venu également financer ces actions.
- 531 120 provenant du mécénat d'entreprises

Les frais d'appel de 397 746€ ont été intégralement financés par les autres produits de la Fondation et aucune charge de fonctionnement n'a été imputé sur ce fonds. La Fondation a donc participé à hauteur de 500k€ aux actions de lutte contre les effets de la crise sanitaire avec des financements autres que ceux spécifiquement collectés pour ces actions.